



**Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°03-2016  
DU 21 avril 2016**

**CREATION D'UNE FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT  
A PERLY-CERTOUX DENOMMEE « FONDATION COMMUNALE IMMOBILIERE DE PERLY-CERTOUX »  
(FCIPC)**

Vu les projets de constructions immobilières en cours et à venir sur le territoire communal.

Vu l'intérêt de disposer d'une structure spécifique et autonome pour domicilier et gérer les immeubles construits par la commune.

Vu le suivi du projet par la commission ad hoc « Maison de la douane » et de son rapport du 8 mars 2016 proposant la création d'une fondation communale immobilière de droit public, accepté à l'unanimité par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 2016.

Vu le projet de statuts annexé au rapport de la commission ad hoc « Maison de la douane » présenté et accepté par le Conseil municipal lors de la séance du 17 mars 2016.

Vu les informations données au Conseil municipal lors des séances du 17 septembre 2009, 19 juin 2014, ainsi que du 17 mars 2016.

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettre t, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

sur proposition du Conseil administratif.

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix pour

1. De créer la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Perly-Certoux.
2. D'approuver les statuts, lesquels feront partie intégrante de la présente délibération.
3. De demander au département présidentiel de préparer le projet de loi y relatif.

Pour M. Raphael Prina, Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général